



Saisi de tabac par la douane en Belgique et amande a payer

Par **Poupiyadu75**, le **27/03/2016** à **14:51**

Alors voilà , j'habite a Paris . Je suis aller a dubaï avec mon passeport français . Au retour de mon séjour j'ai fais une escale . Donc dubaï Belgique puis Belgique Paris . De dubaï j'avais pris avec moi 13kg de tabac . Après mon atterrissage en Belgique , j'ai été contrôlé par la douane qui se sont ensuite aperçu du tabac que j'avais dans ma valise . Une fois à Paris , quelque semaine plus' tard je reçois un courrier à mon domicile en provenance de la Belgique . Un courrier dans lequel il est clairement écrit que j'ai deux semaine pour payer une amande de 3700 euros . Si je paye pas il est écrit que j'ai de forte chance de finir en prison . Alors j'aimerais vraiment savoir aujourd'hui , si je décide de pas payer étant donner que c'est une amande de la " Belgique " quel sont vraiment les conséquences ? Merci d'avance pour votre réponse .